



### *c) Élection des suppléants*

Au vote concernant la désignation des suppléants, après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8

Ont été élus au premier tour par vote secret : Stéphane DANY avec 5 voix, Rémi MICHEL avec 2 voix et BRULE Corinne avec 1 voix.

Ils ont chacun accepté le mandat pour lequel ils ont été élu.

M. le maire proclame donc les résultats définitifs :

M. BERTHET est nommé délégué

M. DANY Stéphane est nommé 1<sup>er</sup> suppléant

M. MICHEL Rémi est nommé 2<sup>ème</sup> suppléant

MME BRULÉ Corinne est nommée 3<sup>ème</sup> suppléant

- **Devis SAUR**

Monsieur le maire informe le conseil que des travaux seront à réaliser à la station d'épuration ; Ces travaux comprennent une pose de débitmètre à l'entrée et à la sortie de la station et le remplacement de la télégestion, monsieur le Maire présente au Conseil les devis de la SAUR, l'un de 4 233 € HT et l'autre de 26 506 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité les travaux à effectuer ainsi que les deux devis de la SAUR.

- **Devis portes**

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de faire changer 2 portes de la maison appartenant à la commune, située 30 rue Greneuc. A cet effet il présente des devis effectués par des entreprises. Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité de retenir l'entreprise « BRIENT Ludovic » avec un devis d'un montant de 5 017,89 HT.

- **Subvention captures ragondins**

Le maire informe le Conseil 62 captures ont été effectuées par le FDGDON. Le conseil approuve à l'unanimité le versement de 5 euros par prise soit un total de 310 euros.

- **Date pose du tableau « La donation du rosaire »**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une date doit être choisie pour la pose du tableau dans l'église. Plusieurs membres du conseil souhaitent attendre de pouvoir s'organiser avec MME MICHEL

Isabelle, ancienne maire de la commune qui avait organisé et géré la rénovation de ce tableau afin qu'elle puisse être présente lors de sa pose. Le conseil décide donc d'attendre avant de décider d'une date.

- Travaux de voirie aux Bruyères

Le maire informe le conseil que les travaux de voirie aux Bruyères pourront reprendre du 28 juin au 03 juillet et qu'un îlot de verdure sera installé au carrefour bas de la grée/Les Bruyères pour plus de sécurité. Il informe également le Conseil que les résidents situés à proximité des travaux seront informés des travaux à venir.

- Arbustes parking du gîte

Le maire informe le conseil que ce qui devait être un prunus et qui a été planté face au gîte se révèle être finalement un cerisier. Il informe également le conseil que les buissons situés également face aux gîtes sont devenus en fin de vie et propose de les remplacer par de nouveaux arbustes. Le conseil approuve ce choix et ajoute que les agents techniques choisiront eux-mêmes les essences.

- Information sur les futurs emplacements des poubelles

Le maire informe le conseil qu'au lieu des 14 points de déchets actuels sur la commune, il a été décidé par l'OBC, lors de la restructuration des points de collecte de déchets sur l'ensemble des communes de l'OBC, de 4 points de collecte de déchets qui se situeront comme suit : 1 sur le parking de la mairie comme actuellement, 1 au niveau des Bruyères, un au niveau d'EVAS et un au niveau de la métairie de BEAUMONT. Un bac de recyclage sera néanmoins ajouté à chaque domicile. Le conseil fait remarquer que le peu de points de collecte risque d'être compliqué pour les personnes de santé fragile ou à mobilité réduite ou ne conduisant pas et n'ayant pas de point de collecte tout près.

- Choix de couleur du columbarium

Le maire, suite à la décision de l'ensemble du conseil de construire un columbarium et un ossuaire au sein du cimetière, présente différentes couleurs de columbarium, un gris Tarn et un granit rose. Le conseil décide de retenir le gris Tarn pour rester dans la couleur régionale. Ils demandent également à ce qu'un banc de la couleur gris Tarn soit posé et acceptent les devis qui seront proposés par l'entreprise.

Le Président de séance

Le Maire,

Michel BERTHET

Le secrétaire de séance

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Stéphane DANY

